

Le Directeur des Archives nationales

- VU** le Décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la Culture ;
- VU** l'Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU** l'Arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le livre suivant est mis en vente aux Archives nationales :

- « Sacrilège ! Les religions, l'État et le sacré » (192 pages), édité par Gallimard et identifié par le numéro ISBN **978-2-07-909845-6**.

ARTICLE 2

Le prix de vente unitaire du livre toutes taxes comprises (taux TVA applicable : 5,5%) est le suivant :

- « Sacrilège ! Les religions, l'État et le sacré » : trente-cinq euros (35 €).

ARTICLE 3

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le **14 MARS 2024**

Le directeur des Archives nationales



Bruno RICARD